



**COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
INTERCLUBS MIXTES VETERANS
Saison 2021/2022**

Table des matières

Article I.	Généralités.....	3
Alinéa 1.01	Organisation.....	3
Alinéa 1.02	Divisions.....	3
Alinéa 1.03	Qualification.....	3
Article II.	Engagement des équipes.....	3
Alinéa 2.01	Inscription d'une équipe.....	3
Alinéa 2.02	Correspondant club.....	3
Alinéa 2.03	Capitaine d'équipe.....	3
Alinéa 2.04	Dossier d'inscription.....	3
Alinéa 2.05	Nombre d'équipes par division.....	4
Article III.	Promotion, relégation, forfait des équipes.....	4
Alinéa 3.01	Principe général.....	4
Alinéa 3.02	Barrages.....	4
Alinéa 3.03	Division incomplète.....	5
Alinéa 3.04	Forfait d'une équipe en championnat départemental.....	5
Article IV.	Composition des équipes.....	5
Alinéa 4.01	Rang d'une équipe.....	5
Alinéa 4.02	Constitution d'une équipe.....	5
Alinéa 4.03	Valeur d'une équipe.....	5
Alinéa 4.04	Autorisation à la compétition.....	6
Alinéa 4.05	Ajout, suppression et transfert de joueur.....	6
Alinéa 4.06	Joueur remplaçant en championnat départemental.....	6
Article V.	Déroulement du Championnat.....	6
Alinéa 5.01	Constitution des poules.....	6
Alinéa 5.02	Division 1 (DV1).....	6
Alinéa 5.03	Division 2 (DV2).....	7
Alinéa 5.04	Division 3 (DV3).....	7
Alinéa 5.05	Division 4 (DV4).....	7
Alinéa 5.06	Format des Finales/Barrages.....	7
Alinéa 5.07	Qualification à la Coupe de la Ligue vétérane.....	7
Article VI.	Déroulement des rencontres.....	7
Alinéa 6.01	Calendrier.....	7
Alinéa 6.02	Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux.....	8
Alinéa 6.03	Délais.....	8
Alinéa 6.04	Format d'une rencontre standard.....	8
Alinéa 6.05	Feuille de rencontre.....	8
Alinéa 6.06	Joueurs mutés.....	8
Alinéa 6.07	Nombres de matchs par rencontre.....	8
Alinéa 6.08	Hierarchie des matchs.....	8
Alinéa 6.09	Changement de classement.....	9
Alinéa 6.10	Equipe incomplète.....	9
Alinéa 6.11	Blessure.....	9
Alinéa 6.12	Interruption de rencontre.....	9
Alinéa 6.13	Volants.....	9
Alinéa 6.14	Arbitrage.....	10
Alinéa 6.15	Transmission de la feuille de rencontre.....	10
Alinéa 6.16	Réclamation.....	10
Alinéa 6.17	Irrégularité.....	10
Alinéa 6.18	Collation d'après rencontre.....	10
Article VII.	Classement.....	10
Alinéa 7.01	Classement de la poule.....	10
Alinéa 7.02	Egalité entre équipes d'une même poule.....	10
Alinéa 7.03	Champions départementaux.....	11
Alinéa 7.04	Classement général d'une division.....	11
Article VIII.	Sanctions.....	11
Alinéa 8.01	Champ d'application des sanctions.....	11
Alinéa 8.02	Joueur non en règle.....	11
Alinéa 8.03	Joueur non inscrit dans une équipe.....	11
Alinéa 8.04	Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour.....	11
Alinéa 8.05	Joueur ayant disputé 2 rencontres dans la même journée.....	11
Alinéa 8.06	Erreur dans l'ordre des matchs.....	12
Alinéa 8.07	Equipe incomplète.....	12
Alinéa 8.08	Rencontre reportée.....	12
Alinéa 8.09	Interruption.....	12
Alinéa 8.10	Nombre de matchs joués.....	12
Alinéa 8.11	Transmission de la feuille de rencontre.....	12
Alinéa 8.12	Récidive.....	12
Alinéa 8.13	Autres litiges.....	12
Alinéa 8.14	Enregistrement des matchs irréguliers.....	12
Article IX.	Commission compétitions.....	13

Alinéa 9.01	Gestion du championnat	13
Alinéa 9.02	Membres de la Commission	13
Alinéa 9.03	Responsable des inscriptions	13
Alinéa 9.04	Responsables de division et de poule	13
Alinéa 9.05	Coordonnées	13

Article I. Généralités

Alinéa I.1 Organisation

Le championnat départemental interclubs, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa I.2 Divisions

Il comporte 4 divisions :

DV1	Division Départementale 1	8	Equipes	->	1 poule unique
DV2	Division Départementale 2	16	Equipes	->	2 poules de 8 équipes
DV3	Division Départementale 3	16	Equipes	->	2 poules de 8 équipes
DV4	Division Départementale 4	X	Equipes	->	X poules de X équipes

Alinéa I.3 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en DV1, DV2 et DV3.

Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite dans la division la plus basse.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa II.1 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental vétérans vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa II.2 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant qui participera aux réunions organisées par la commission compétitions. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement des rencontres.

Alinéa II.3 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa II.4 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;
- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

REGLEMENT 2021-2022 – INTERCLUBS MIXTES VETERANS

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « Codep44 Badminton ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

Alinéa II.5 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par poule dans chaque division.

De ce fait, le nombre d'équipes d'un club est limité à 1 en DV1, 2 en DV2 et 2 en DV3.

Pour la DV4, la règle reste la même. Le nombre de poule sera déterminé à la réception des dossiers d'inscription, en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A l'issue de la saison, les divisions sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

Alinéa III.1 Principe général

Toute équipe promue de par ses résultats en championnat ne peut refuser la montée.

En DV2, l'équipe gagnante de la finale est promue en DV1, et l'équipe perdante joue un barrage contre l'équipe classée à la 7^{ème} place de DV1.

En DV3, les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule sont promues en DV2 et s'affrontent pour le titre de champion départemental. Et les équipes classées à la 2^{ème} place de chaque poule jouent un barrage contre les équipes classées à la 7^{ème} place de chaque poule de DV2.

En DV4, les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule sont promues en DV3 et s'affrontent pour le titre de champion départemental. Et en fonction du nombre d'équipes inscrites en DV4 et donc du nombre de poules constituées, la commission ajustera le nombre d'équipes pouvant être promues de DV4 vers DV3 au moment de la clôture des inscriptions.

En DV1, l'équipe classée à la 8^{ème} place de la poule est reléguée en DV2. Et l'équipe classée à la 7^{ème} place joue un barrage contre l'équipe perdante de la finale de DV2.

En DV2, les équipes classées à la 8^{ème} place de chaque poule sont reléguées en DV3. Et les équipes classées à la 7^{ème} place de chaque poule jouent un barrage contre les équipes classées à la 2^{ème} place de chaque poule de DV3.

En DV3, les équipes classées à la 8^{ème} place de chaque poule sont reléguées en DV4. Et en fonction du nombre d'équipes inscrites en DV4 et donc du nombre de poules constituées, la commission ajustera le nombre d'équipes pouvant être reléguées de DV3 vers DV4 au moment de la clôture des inscriptions.

Alinéa III.2 Barrages

DV1 / DV2 :

Les équipes classées aux 1^{ères} de chaque poule de DV2 s'affrontent pour le titre de champion départemental DV2 (tirage au sort par la commission pour déterminer le lieu de la rencontre).

L'équipe gagnante est promue en DV1.

L'équipe perdante accueillera l'équipe classée à la 7^{ème} place de DV1. L'équipe gagnante de cette rencontre jouera en DV1 et l'équipe perdante jouera en DV2 la saison prochaine.

DV2 / DV3 :

Les équipes classées à la 2^{ème} place de chaque poule de DV3 accueillent les équipes classées à la 7^{ème} place de chaque poule de DV2 (tirage au sort par la commission pour déterminer les adversaires).

Les équipes gagnantes joueront en DV2 et les équipes perdantes joueront en DV3 la saison prochaine.

DV3 / DV4 :

Et en fonction du nombre d'équipes inscrites en DV4 et donc du nombre de poules constituées, la commission ajustera le nombre d'équipes pouvant être promues de DV3 vers DV4 et statuera sur l'organisation de barrage entre DV3 et DV4 au moment de la clôture des inscriptions.

Alinéa III.3 Division incomplète

Toute place vacante sera complétée par ordre de priorité selon le classement général de l'ensemble de la division de la saison passée et présenté lors de l'AG :

- Promotion d'équipe(s) non promue(s) suite aux barrages.
- Repêchage d'équipe(s) reléguée(s).

L'ordre de repêchage pour les promotions se fait en fonction du classement général des divisions.
Cf. Alinéa VII.4

Alinéa III.4 Forfait d'une équipe en championnat départemental

Lorsqu'un club déclare le forfait d'une équipe, celui-ci sera systématiquement réalisé sur l'équipe engagée dans la division la moins élevée.

Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de championnat pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa division.

Article IV. Composition des équipes

Alinéa IV.1 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division (ou dans une poule) sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. Alinéa IV.3) à la date de clôture des inscriptions de la nouvelle saison. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

Alinéa IV.2 Constitution d'une équipe

Une équipe devra être composée au minimum de 3 femmes et de 3 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.

Une équipe pourra être formée de joueurs et joueuses de plusieurs clubs du département.

Cependant, le nombre maximum des joueurs «hors clubs» ne doit pas dépasser le nombre des joueurs du club inscrits.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe, sauf disposition des [Alinéa 4.05](#) et [Alinéa 4.06](#) ci-dessous.

Sur la feuille de composition d'équipe, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.

Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la DV1 à la DV4, par ordre décroissant de valeur (cf. Alinéa IV.3).

Alinéa IV.3 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses 8 titulaires :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point
						NC	0 point

REGLEMENT 2021-2022 – INTERCLUBS MIXTES VETERANS

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé, à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, y compris pour les joueurs inscrits en cours de saison.

Alinéa IV.4 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD, et autorisés à la compétition en catégorie vétéran pour la saison en cours.

La compétition est ouverte à partir de la catégorie V1 et aux joueurs et joueuses Parabadminton.

La référence est la date d'autorisation à la compétition attribuée par la FFBaD.

Alinéa IV.5 Ajout, suppression et transfert de joueur

A condition de respecter les Alinéa IV.2, Alinéa IV.4 et Alinéa IV.6 de cet article, il sera possible de compléter une équipe engagée par un joueur non inscrit en début de saison, ou inscrit dans une équipe de niveau inférieur, à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe sur la déclaration de début de saison.

Un joueur ou une joueuse d'un classement supérieur pourra cependant être inscrit(e) en cours de saison dans l'équipe 1 d'un club.

Toute descente de joueurs ou joueuses en équipe inférieure est impossible.

Toute demande de modification s'effectue sur Decl'IC, et doit être faite au minimum 72 heures avant une rencontre. Cette modification ne deviendra effective qu'après validation Decl'IC.

La suppression d'un joueur de son équipe sera traitée au cas par cas.

Alinéa IV.6 Joueur remplaçant en championnat départemental

A condition de respecter les Alinéa IV.2 et Alinéa IV.4 de cet article, il sera possible de compléter une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe sur la déclaration de début de saison.

Ce joueur ou cette joueuse devra IMPERATIVEMENT être signalé(e) au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre. Un(e) seul(e) remplaçant(e) sera autorisé(e) par rencontre.

Ce(tte) remplaçant(e) ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée en interclubs vétérans, et pourra rejouer dans son équipe d'origine lors de la journée suivante.

Tout joueur ayant disputé 2 rencontres dans une équipe autre que son équipe d'origine en championnat départemental sera transféré vers cette équipe.

Aucun joueur inscrit dans une équipe de Challenge Homme n'est autorisé à effectuer de remplacement dans le championnat départemental vétéran.

Le présent alinéa est seulement applicable à la phase des rencontres de poules, hors finales et barrages.

Article V. Déroulement du Championnat

Alinéa V.1 Constitution des poules

Le tirage au sort déterminant l'emplacement des équipes au sein des poules sera réalisé par les membres de la commission avant la réunion de préparation.

Alinéa V.2 Division 1 (DV1)

1 poule unique composée de 8 équipes

L'ordre des matchs se déroulera comme indiqué ci-dessous (l'équipe à gauche reçoit) :

<u>1^{ère} journée</u>	<u>2^{ème} journée</u>	<u>3^{ème} journée</u>	<u>4^{ème} journée</u>	<u>5^{ème} journée</u>	<u>6^{ème} journée</u>	<u>7^{ème} journée</u>
1 contre 8	7 contre 1	1 contre 6	5 contre 1	1 contre 4	4 contre 2	1 contre 2

REGLEMENT 2021-2022 – INTERCLUBS MIXTES VETERANS

2 contre 7	8 contre 2	2 contre 5	6 contre 2	2 contre 3	3 contre 1	3 contre 4
3 contre 6	5 contre 3	3 contre 8	7 contre 3	6 contre 7	8 contre 6	5 contre 6
4 contre 5	6 contre 4	4 contre 7	8 contre 4	5 contre 8	7 contre 5	7 contre 8

Alinéa V.3 Division 2 (DV2)

1ère phase = poules

2 poules de 8 équipes.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DV1.

2ème phase = barrages

Alinéa V.4 Division 3 (DV3)

1ère phase = poules

2 poules de 8 équipes.

Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DV1.

2ème phase = barrages

Alinéa V.5 Division 4 (DV4)

1ère phase = poules

En fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de cette division seront fixées en réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

2ème phase

En fonction du nombre d'équipes, la Commission Interclubs organisera la seconde phase en tenant compte du classement dans les poules.

Alinéa V.6 Format des Finales/Barrages

Toutes les rencontres de Finales/Barrages se dérouleront en 6 matchs selon l'Alinéa VI.5. Elles auront lieu comme habituellement en semaine sur les créneaux d'entraînement des clubs concernés.

Pour les barrages, les équipes recevant seront celles de division inférieure. Pour les finales, un tirage au sort effectué par la Commission Compétitions déterminera le lieu de la rencontre.

En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées selon les mêmes règles qu'en saison régulière (cf. [Alinéa 7.02](#))

Alinéa V.7 Qualification à la Coupe de la Ligue vétérane

L'équipe qui termine première de D1V est qualifiée pour la Coupe de la Ligue vétérane.

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa VI.1 Calendrier

Le calendrier des rencontres sera défini avant la date indiquée sur le dossier d'inscription. Il s'établira par un dialogue entre les capitaines ou responsables de chaque club, via l'application dédiée selon les critères suivants :

- Seules les dates proposées pendant les jours fériés, les vacances scolaires, les samedis et les dimanches pourront être refusées par l'équipe reçue

REGLEMENT 2021-2022 – INTERCLUBS MIXTES VETERANS

- En cas d'impossibilité d'accord entre les 2 équipes concernées, l'équipe reçue pourra proposer une date d'accueil dans son gymnase. L'ensemble de l'organisation de cette rencontre reste à la charge de l'équipe prévue initialement pour recevoir (feuille de rencontre et collation).
- Les dates fixées seront définitives
- Tout report exceptionnel d'une rencontre devra être justifié auprès du responsable de la poule concernée et ne prendra effet qu'après son accord. Les compositions d'équipes pour cette rencontre seront celles de la date initiale. (cf [alinéa 4.02](#))
- L'anticipation d'une rencontre est possible avec l'accord du responsable de la poule concernée et des 2 capitaines. La nouvelle date fixée annule et remplace l'ancienne

Alinéa VI.2 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux

Un joueur inscrit dans les championnats seniors **et** vétérans ne pourra disputer 2 rencontres **à la même date du calendrier**.

Alinéa VI.3 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra impérativement contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking...) les conditions d'accueil (utilisation des vestiaires et douches, organisation de collation après la rencontre, sens de circulation...) et toute autre mesure sanitaire spécifique.

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace est en droit de contacter l'équipe adverse et ne peut en aucun cas justifier auprès du responsable de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa VI.4 Format d'une rencontre standard

Une rencontre standard se joue en 6 matchs soit :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.
Lorsque l'équipe est complète les 6 matchs doivent être joués.

Alinéa VI.5 Feuille de rencontre

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Tous les joueurs susceptibles de jouer doivent être inscrits sur la feuille de rencontre dès le début de celle-ci et avant le premier match. Ils doivent être présents avant le début du premier match.

Les joueuses ou joueurs remplaçants (non inscrits sur la composition d'équipe au jour de la rencontre) devront IMPERATIVEMENT être signalés au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre.

Alinéa VI.6 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

Alinéa VI.7 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer les 2 doubles mixtes.

Un joueur ne doit pas disputer plus de trois matchs dans la même rencontre.

Alinéa VI.8 Hiérarchie des matchs

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant l'Alinéa VI.9. Pour les doubles mixtes : la paire, librement constituée, jouant le second double mixte doit avoir un classement [en double mixte] inférieur ou égal à la paire jouant le premier double mixte. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine. Le classement d'une paire est déterminé en fonction des valeurs rappelées dans l'Alinéa IV.3 et selon l'Alinéa VI.9.

Alinéa VI.9 Changement de classement

Le classement officiel de référence est celui publié par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sur Poona. Les changements de classement hebdomadaires sont pris en compte. Attention, le changement de classement officiel a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Les capitaines doivent être vigilants sur ce point, charge à eux de vérifier le classement des joueurs et joueuses de leur équipe. Ces classements peuvent modifier l'ordre des matchs d'une rencontre à l'autre, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa VI.10 Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, les matchs forfaits seront alors comptabilisés ainsi :

Effectif Homme	Effectif Dame	SH1	SD1	DH	DD	DX1	DX2	Score
2 et +	2 et +							6
2 et +	1							4
2 et +	0							2
1	2 et +							4
1	1							3
1	0							1
0	2 et +							2
0	1							1
0	0							0

L'équipe complète doit noter sur la feuille de match une composition complète, respectant l'ordre des classements, et noter WO sur les matchs forfaits par l'équipe adverse.

Alinéa VI.11 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la feuille de rencontre est autorisé à condition de respecter les Alinéa VI.5, Alinéa VI.6, Alinéa VI.7 et Alinéa VI.8.

Alinéa VI.12 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matchs non joués et non terminés seront perdus par l'équipe qui reçoit. Au-delà de 30 minutes si l'équipe visiteuse n'est pas au complet, le club organisateur ne pourra plus être tenu responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier.

Alinéa VI.13 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes ou nylon, homologués pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes (les équipes devront être équipées pour chaque rencontre de volants nylons ET plumes, si le classement des joueurs l'impose) :

- Les matchs opposants des joueurs / joueuses classés D, R ou N se jouent en volant plumes.
- Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N à des joueurs classés P ou NC se jouent en volants plumes (conformément à l'article 2.18 du Règlement Général des Compétitions émis par la FFBaD).
- Les matchs opposant des joueurs / joueuses classés P et/ou NC peuvent se jouer en volants plume ou nylon, les joueurs se mettant d'accord avant le match. En cas de désaccord, les matchs se dérouleront en volants nylon.

Alinéa VI.14 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa VI.15 Transmission de la feuille de rencontre

Il revient ensuite au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les 72h par mail au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, avec copie obligatoire au capitaine adverse.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission.

Alinéa VI.16 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de rencontre en réserve. Elle sera étudiée par la commission compétitions qui statuera.

Alinéa VI.17 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa VI.18 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

Article VII. Classement

Alinéa VII.1 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- | | |
|--|--|
| - Rencontre gagnée | 5 points |
| - Rencontre ex-æquo | 3 points |
| - Rencontre perdue | 1 point |
| - Bonus offensif pour une victoire 6-0 | 1 point (sauf si rencontre gagnée par forfait) |
| - Bonus défensif pour une défaite 4-2 | 1 point |
| - Rencontre forfait | 0 point |

Alinéa VII.2 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes. Si l'égalité persiste c'est l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs et joueuses ayant participé à la rencontre les ayant opposées est la plus élevée qui est classée devant l'autre.

Alinéa VII.3 Champions départementaux

Les titres de champions départementaux seront décernés comme suit :

- Division 1 : l'équipe classée première à l'issue des rencontres.
- Division 2 et 3 : l'équipe remportant la finale opposant les 1ers de chaque poule.
- Division 4 : en fonction du nombre d'équipes engagées et des modalités d'organisation qui seront fixées lors de la réunion de début de saison.

Alinéa VII.4 Classement général d'une division

Un classement général sera effectué dans chaque division en fonction du classement dans la poule. Puis, pour les divisions contenant plusieurs poules :

- En fonction des résultats des Finales/Barrages pour les équipes concernées, puis de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres de Finales/Barrages puis de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus, puis de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus, et enfin de la moyenne d'âge la plus élevée des joueurs
- En fonction des points des équipes de même classement pour les équipes non concernées par les Finales/Barrages, puis de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres puis de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus, puis de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus, et enfin de la moyenne d'âge la plus élevée des joueurs

Article VIII. Sanctions

Alinéa VIII.1 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa VIII.2 Joueur non en règle

[cf. Alinéa IV.4](#)

En cas de joueur non licencié participant à une rencontre : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et deux points de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa VIII.3 Joueur non inscrit dans une équipe

[cf. Alinéa 4.05](#)

En cas de joueur licencié participant à une rencontre sans être inscrit dans l'équipe : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa VIII.4 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour

[cf. Alinéa VI.2](#)

REGLEMENT 2021-2022 – INTERCLUBS MIXTES VETERANS

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa VIII.5 Joueur ayant disputé 2 rencontres dans la même journée

cf. [Alinéa 4.06](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa VIII.6 Erreur dans l'ordre des matchs

cf. [Alinéa VI.8](#)

Forfait du second match, dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur.

Alinéa VIII.7 Equipe incomplète

cf. [Alinéa VI.10](#)

Une équipe incomplète perdra les matchs forfaits sur le score de 21-0, 21-0.

Une équipe ayant fait deux forfaits complets ou plus lors de la saison ne pourra être repêchée lors des promotions / relégations.

Alinéa VIII.8 Rencontre reportée

cf. [Alinéa VI.1](#)

Pour toute rencontre reportée sans accord du gestionnaire de poule, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 6/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité.

Alinéa VIII.9 Interruption

cf. [Alinéa VI.12](#)

En cas de rencontre interrompue, les matchs non joués et non terminés seront perdus sur le score de 21-0 21-0 :

- Par l'équipe visiteuse au-delà de 30 minutes de retard
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa VIII.10 Nombre de matchs joués

cf. [Alinéa VI.7](#)

Si un joueur joue plus de 3 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

Alinéa VIII.11 Transmission de la feuille de rencontre

cf. [Alinéa VI.15](#)

Une feuille de rencontre non transmise par email dans le délai des 72h (la date d'envoi du message faisant foi), sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa VIII.12 Joueurs mutés

En cas de participation de plus de deux joueurs mutés classés, forfait de tous les matchs gagnés par les joueurs mutés au-delà du deuxième, selon l'ordre de la feuille de rencontre.

Alinéa VIII.13 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné(e) risque une exclusion du championnat.

Alinéa VIII.14 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa VIII.15 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

Article IX. Commission compétitions

Alinéa IX.1 Gestion du championnat

La gestion du championnat est confiée par le Conseil d'administration du Comité départemental à la commission compétitions. Cette dernière est compétente pour statuer sur l'interprétation et l'application du présent règlement, ainsi que sur les réclamations.

Alinéa IX.2 Membres de la Commission

Tout club inscrivant au moins quatre équipes en championnat (senior et vétéran confondus) a l'obligation de désigner une personne qui intégrera la commission compétitions. A défaut, seules les trois premières équipes seront conservées.

Alinéa IX.3 Responsable des inscriptions

Pour la saison à venir, les inscriptions d'équipe se feront via le Logiciel Decl'IC
<http://www.codep44-badminton.fr>

Alinéa IX.4 Responsables de division et de poule

En fonction des effectifs, des responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa IX.5 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

Fait à Nantes, le 01/09/2021

La commission compétitions du Comité Départemental de Loire-Atlantique de badminton

<http://www.codep44-badminton.fr>

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr